

Compte-Rendu du Conseil d'établissement du 04 décembre 2017

Présents :

Mairie : Jérôme Gussy (Adjoint aux Affaires Scolaires, Périscolaires et à la Petite Enfance), France Marchal (Responsable Petite Enfance), Hélène Fourmentin (Directrice), Sabine Bergez (Coordinatrice des Éducatrices de Jeunes Enfants), Isabelle Wypellier (Auxiliaire de Puériculture).

Parents délégués : Mmes Carcione (Moussailons), Fernandez (Arche de Noé), Manouvrier (Explorateurs), Egrot (Île aux Pirates).

1. Règlement de fonctionnement : modifications applicables au 1er janvier 2018

France Marchal indique que des modifications du règlement de fonctionnement ont été approuvées par le conseil municipal du 23 novembre 2017. Ces modifications sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les principaux points porteront sur les questions suivantes :

A partir du 1^{er} décembre 2017, la structure fournira un type unique de couches, adaptées à l'âge et au poids de l'enfant. Les familles ont toute liberté pour accepter ou refuser cette proposition. Dans cette dernière éventualité elles fourniront elles-mêmes les couches et préviendront la structure de leur choix, si possible dès le rendez vous d'inscription.

La CAF de l'Isère ayant décidé de mettre fin à la prise en charge forfaitaire de 8 heures d'adaptation à partir du 1^{er} janvier 2018, la totalité des heures d'adaptation des enfants nouvellement accueillis en EAJE seront facturées aux familles.

Le paiement en ligne via le portail familles sera mis en place durant l'année scolaire 2017-2018.

Périodes de congés scolaires : Durant ces périodes, l'organisation du service est prévue en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il est donc indispensable de connaître à l'avance les absences, de façon à pouvoir répondre aux demandes d'accueil ponctuel et adapter le planning du personnel. Par conséquent il est demandé aux familles de prévenir la crèche dès qu'elles ont connaissance d'une absence programmée et au moins **deux semaines** à l'avance.

Le capital absence prend fin au terme du contrat. **Il n'est donc pas reconductible lors de l'établissement d'un nouveau contrat ni en cas de modification de l'amplitude horaire contractualisée.** Il faut prévenir **72 h** à l'avance hors week-end, jour férié et fermeture de structure (au lieu de 48 h auparavant) pour pouvoir annuler les repas (changement de prestataire).

Mises à jour et/ou reformulation :

Les enfants doivent être à jour des vaccins obligatoires selon la législation en vigueur. En cas de non respect du calendrier vaccinal, l'enfant ne sera pas admis en collectivité. Le détail des vaccins obligatoires n'est plus mentionné car leur nombre sera prochainement revu à la hausse par le Ministère de la Santé.

L'enregistrement des présences à l'arrivée et au départ s'effectue auprès de l'équipe encadrante de la section à laquelle est rattaché l'enfant ou d'une autre section en cas de regroupement. (Abandon de l'expérimentation d'enregistrement sur écran tactile : ce dispositif n'était pas adapté à la taille de la structure et aurait nécessité la mise en service du WIFI à l'intérieur des locaux, ce qui est contraire aux normes sanitaires).

Anniversaires : Les anniversaires des enfants sont groupés et fêtés en fin de mois. Si les parents le souhaitent, il est possible de compléter le goûter prévu en apportant un jus de fruits (pomme, orange ou poire). Tout autre produit (gâteaux, bonbons, ..) ne sera pas accepté car de nombreux enfants présentent des allergies alimentaires et/ou contre-indications. Le goûter est donc préparé dans la structure par le personnel et les enfants. Si elles le désirent les familles peuvent fournir un appareil photo.

Composition des équipes : Depuis octobre 2016 une coordinatrice des EJE est plus particulièrement chargée de la mise en œuvre du projet éducatif et du développement des partenariats.

2. Programme des activités éducatives 2017-2018

Sabine Bergez explique le programme des activités éducatives prévues pour l'année en cours. Le thème retenu est: Au fil des saisons. Les 4 sections représentent les 4 saisons : l'été et la mer pour les Moussaillons, l'hiver et la montagne pour l'Arche de Noé, le printemps et la campagne pour l'Île aux Pirates et l'automne et la ville pour les Explorateurs. Le principe des ateliers hebdomadaires est reconduit, de même que les partenariats avec les différents acteurs de la commune (RAM, Résidence Autonomie, École Maternelle Debelle, Médiathèque, Ludothèque, sorties au marché le vendredi matin, ...). De plus, auront lieu des ateliers langage, maquillage, théâtre d'ombres, etc.. mis en place par les agents de la crèche.

Une nouveauté cette année : un atelier yoga proposé en partenariat avec le RAM. Une professeure de yoga interviendra une fois par mois pour deux séances d'1h pour les enfants de la crèche et lors des temps collectifs du RAM. A la fin de l'année scolaire une séance de présentation aura lieu en présence des familles à l'Arrosoir.

La fête de Noël aura lieu le 11 décembre à 18h30 à l'Arrosoir.

3. Départ de la directrice adjointe

Mme Véronique Bienfait, directrice adjointe quitte la structure le 1^{er} janvier 2018 pour occuper de nouvelles fonctions. La procédure de recrutement pour la remplacer est en cours.

4. Mise en place d'analyses de la pratique à destination de l'équipe encadrante

Une Psychologue interviendra auprès du personnel de la crèche afin d'analyser et d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier. La personne pressentie pour effectuer ce travail est particulièrement expérimentée en pédopsychologie (interventions en crèche, en LAEP, CMP, etc). Cette prestation répond à une demande récurrente de la part du personnel qui souhaite améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

5. Questions diverses

Les parents délégués exposent plusieurs questions qui leur ont été transmises par l'ensemble des parents dans les différentes sections.

- Souhait des parents d'avoir des mobiles dans la crèche. Cela n'est pas possible car les mobiles déclenchent l'alarme la nuit. Par conséquent ils ont tous été retirés.
- Certains parents souhaitent la mise en place de ralentisseurs dans la rue des Tissages. M. Gussy soumettra cette proposition aux élus et services concernés.
- Le problème persistant des véhicules de parents d'élèves du collège garés sur les places réservées au dépôt minute de la crèche est ensuite évoqué. Les parents souhaitent l'intervention de la police municipale + verbalisation en particulier les mercredis à midi et les jours de semaine à 17h, moments de grande affluence. M. Gussy soumettra cette proposition aux élus et services concernés.
- Les parents souhaitent des horloges murales dans les sections afin qu'il n'y ait pas de conflits par rapport aux heures d'arrivée et de départ notées par les équipes. Des horloges seront donc installées dans les prochaines semaines.
- Suite à l'installation des caméras de surveillance aux abords de la crèche, les actes de vandalisme ont cessé.
- Les parents regrettent l'imposition de 3 jours de carence en cas de maladie, tel que stipulé dans le règlement de fonctionnement. Le règlement de fonctionnement de la structure vient juste d'être modifié or cette demande n'avait pas été évoquée lors des derniers conseils d'établissement. Par conséquent ce point pourra être revu lors d'une prochaine modification du RF mais pour l'instant cette règle continuera de s'appliquer.
- Les parents demandent si le fait d'avoir un maximum de 10 semaines de congés par année civile revêt un caractère obligatoire.
Cette disposition de 10 semaines maximum par an (y compris les jours fériés et fermetures de la crèche) est une préconisation de la CAF mais n'a aucun caractère

obligatoire. Ce fonctionnement est mis en place à la crèche de Voreppe car il permet d'éviter la sous utilisation de la structure. Le taux de remplissage de la crèche est en effet un facteur déterminant du montant de la subvention accordée par la CAF. C'est cette subvention qui permet à la ville de pratiquer des tarifs horaires aussi bas. Pour mémoire, le total des participations familiales équivaut à environ 15 % des coûts de fonctionnement de la crèche.

- En ce qui concerne l'utilisation des portemanteaux et des casiers dans les vestiaires, il est rappelé que ceux-ci sont optimisés au maximum et qu'il n'est pas possible d'envisager une installation supplémentaire faute d'espace disponible.
- La crèche ouvrira ses portes au public le samedi 26 mai de 9h à 12h.

Le CR de la réunion sera rédigé par le Pôle Éducation et Petite Enfance.